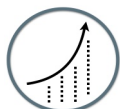


**LA CAPTATION AUDIOVISUELLE DE SPECTACLES
DANS LES CONTRATS DE DROITS D'AUTEUR...**
7 heures - 390 €

à distance



/10 satisfaction

NOUVEAU

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrices/administrateurs - responsables et chargé/es de communication - directions artistiques - intermittents du spectacle - toute personne amenée à traiter les droits d'auteur dans sa structure.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion des contrats de droit d'auteur, droits voisins, droit à l'image

OBJECTIFS

- Faire le point sur les règles du droit d'auteur ... afin d'acquérir les principaux réflexes en la matière
- Elaborer des outils juridiques pertinents (contrats, lettre-accord, autorisation, etc.) avec vos différents interlocuteurs (auteurs, artistes-interprètes, producteurs audiovisuels, réalisateurs, etc.)

CONTENU DÉTAILLÉ**Le droit et la scène : auteurs du spectacle et artistes-interprètes**

Un spectacle fait intervenir de nombreuses personnes (auteurs dramatiques, chorégraphes, compositeurs, vidéastes, éclairagistes, costumiers, décorateurs, danseurs, comédiens, etc.)

- Qui, parmi ces intervenants, peut invoquer la protection par le droit d'auteur et/ou les droits voisins ?
- Quelle est l'étendue de ces droits (droits patrimoniaux et droits moraux) ?
- Quelles sont les démarches juridiques à accomplir, vis-à-vis de ces intervenants, pour permettre une captation audiovisuelle du spectacle (et de ses répétitions) puis sa diffusion ?

Le droit et le « capteur » : réalisation en interne ou par une société extérieure

Une captation audiovisuelle d'un spectacle peut être réalisée en interne ou par une société extérieure et les utilisations de cette captation peuvent être multiples (sites internet et réseaux sociaux, archives, télédiffusion/radiodiffusion en direct ou en différé, etc.)

- Quels sont les droits qui peuvent être invoqués par les personnes physiques ou morales en charge de la captation ?
- En interne, des accords particuliers sont-ils nécessaires (notamment avec les personnes salariés de votre structure) ?
- Quels sont, le cas échéant, les types de contrats à conclure avec les sociétés extérieures et les clauses essentielles à négocier ?

Le droit et le public : l'image des personnes

Une captation audiovisuelle d'un spectacle entraîne bien souvent l'insertion d'images du public

- Face à ce droit à l'image, existe-il des exceptions ou des solutions pour reproduire et diffuser librement l'image du public dans le cadre de captations audiovisuelles ?

INTERVENANT/E EXPERT

Bruno Anatrella - Avocat au barreau de Paris, Bruno Anatrella est le cofondateur du Cabinet BAGS AVOCATS. Il est également membre de l'association Cyberlex (www.cyberlex.org)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Perfectionnez votre pratique contractuelle en droits d'auteur, droits voisins et droit à l'image
- Les organismes de gestion collective : Sacd, Sacem, Spédidam

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Pour tout autre public que celui cité en page 1, nous consulter.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

www.cagec.fr

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©